

AVANCER OU RECULER?

LA COMPOSITION DE CLASSE AU SECONDAIRE



JULIE est enseignante de français en 4^e secondaire. Elle enseigne à 5 groupes différents, en classe ordinaire.

Un de ses groupes compte 29 élèves, mais parmi eux il y a :

- une élève ayant un trouble du comportement ;
- un autre ayant un trouble envahissant du développement ;
- 5 élèves à risque ;
- 3 élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
- 2 élèves avec une déficience langagière.

Avec la pondération a priori, ses 29 élèves **CORRESPONDENT À 35 ÉLÈVES SUR PAPIER**, alors que le maximum est de 32 élèves.

VOICI À QUOI POURRAIT RESSEMBLER LA COMPOSITION DE LA CLASSE DE JULIE SI NOS DEMANDES SYNDICALES ÉTAIENT ACCEPTÉES

- Un de ses élèves présentant une déficience langagière sévère a pu avoir une place dans une classe spécialisée.
- Deux de ses élèves en difficulté d'apprentissage se trouvent maintenant dans des classes à effectifs réduits, mieux adaptées à leurs besoins, puisque ce type de classes a été ajouté à son école
- Son groupe n'est plus en dépassement, mais si ça devait arriver, elle serait davantage rémunérée pour cette surcharge de travail, puisque le montant de compensation a doublé
- Elle a maintenant plus de temps libéré pour effectuer le suivi des plans d'intervention de ses élèves et il y a davantage de personnel disponible en soutien pour les mesures adaptatives prévues à leurs plans.

VOICI À QUOI POURRAIT RESSEMBLER LA COMPOSITION DE LA CLASSE DE JULIE AVEC LES OFFRES PATRONALES

- La composition de sa classe n'a pas changé.
- Elle se démène depuis plusieurs mois pour tenter d'aider ses élèves ayant des besoins particuliers. Il est maintenant inscrit à sa convention qu'elle doit adapter sa démarche pédagogique en fonction des besoins et de la capacité de chacun de ses élèves. Avec la classe qu'elle a, c'est impossible sans s'épuiser.
- Julie a un nouvel élève qui a beaucoup de difficultés, mais qui n'est pas identifié comme ayant des problèmes d'apprentissage. Elle aimerait qu'il reçoive de l'aide en orthopédagogie, mais la nouvelle convention stipule qu'elle doit avoir mis en œuvre des stratégies d'intervention pédagogique **AVANT** de demander des services et sa direction considère qu'elle n'en a pas fait assez pour exiger ces services.



CE N'EST TOUT SIMPLEMENT PAS ACCEPTABLE !

Ajoutons cela à la maigre augmentation de salaire et à la tâche qui s'alourdit, **NOUS DEVONS ABSOLUMENT MENER LA BATAILLE JUSQU'AU BOUT !** Le gouvernement caquiste a rompu sa promesse. Ce n'est pas vrai qu'il fait de l'éducation sa priorité et qu'il prend soin du personnel enseignant.

Cette négociation **DOIT** se conclure par des **AVANCÉES !**

LE 11 MARS PROCHAIN, FAISONS CE QU'IL FAUT POUR Y ARRIVER !